

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 juillet 2023

Chers bacheliers, bénéficiez d'un coup de pouce des Caf pour votre futur logement étudiant

La Cnaf adresse toutes ses félicitations aux nouveaux bacheliers ! Après des vacances bien méritées, le temps de la recherche d'un logement étudiant va se concrétiser pour nombre d'entre eux.

Les Caf accompagnent cette nouvelle étape de la vie grâce aux aides au logement étudiant qui ont bénéficié à plus de 1,1 million d'étudiants en 2022.

Simulation, demande, suivi de dossier... pour anticiper au mieux ces démarches, la Cnaf lance une campagne de communication pour rappeler les différentes étapes de préparation du dossier à réaliser simplement sur caf.fr ou sur l'application mobile Caf - Mon Compte.

✓ **Etape 1 : vérifier que l'on peut bénéficier de l'aide au logement sur caf.fr**

Le simulateur en ligne permet de vérifier si l'on peut en bénéficier et si oui, obtenir une estimation du montant.

Bon à savoir : les étudiants en couple doivent faire une seule demande d'aide au logement. Lors d'une colocation, chaque occupant doit faire sa demande et déclarer sa part de loyer payée.

Seuls les revenus de l'étudiant sont pris en compte : il n'est plus considéré à la charge de ses parents au titre des prestations familiales. Si ceux-ci sont déjà allocataires et perçoivent une aide de leur Caf, ils peuvent voir leurs droits modifiés.

✓ **Etape 2 : déposer sa demande en ligne...**

... dès la signature du bail et la remise des clés dans son espace personnel sur caf.fr ou l'application Caf-Mon Compte. Un récapitulatif permet de vérifier si tous les justificatifs sont bien transmis via cet espace. Si la demande est déposée en septembre, au moment de son installation, les droits à l'aide au logement seront ouverts à compter d'octobre.

Bon à savoir : vérifier son numéro de téléphone facilitera les échanges avec sa Caf.

✓ **Etape 3 : suivre l'évolution de son dossier ...**

... dans son espace personnel sur caf.fr ou l'application, avec les dates des prochains versements.

Bon à savoir : les étudiants peuvent joindre le service d'aide au logement étudiant au 09 69 32 52 52 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) pour tout ce qui concerne leur télédéclaration, les offres dématérialisées, les délais de traitement, le suivi de dossier, etc.

[Toutes les infos et les services sont sur \[caf.fr\]\(https://caf.fr\) et en vidéos, dont « La Caf décrypte l'aide au logement étudiant ».](https://caf.fr)

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.

En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Par leur action, les Allocations familiales œuvrent à la construction d'une société plus juste, plus solidaire, plus humaine.

CONTACTS PRESSE

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90 - Manon RUPPERT – 06 80 06 70 20

presse@cnaf.fr

Suivez notre actualité sur  [@cnaf_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)